



La Défense, le 7 juillet 2025

Déclaration liminaire CGT

Relatif au chantier de concertation des ouvriers des parcs et ateliers

Madame la Directrice,

Les ouvriers des parcs et ateliers ont connu des changements importants depuis la loi de transfert des parcs de 2009 et sa mise en effectivité par exécution des décrets et arrêtés en mai 2014 en application de ladite loi.

Les missions et métiers des ouvriers des parcs et ateliers, essentiels pour répondre aux enjeux climatiques, de transition écologique, de mobilité, d'aménagement du territoire et d'entretien du patrimoine sont un atout pour les Ministères de la Transition écologique et de l'Aménagement du territoire.

Plutôt, que de se saisir de cette opportunité, les ministères que vous représentez ont fait le choix de suspendre le recrutement d'ouvriers des parcs et ateliers à compter du 1^{er} janvier 2019 malgré nos propositions. Vous n'avez pas relevé le défi de développer une politique vertueuse et ambitieuse pour la planète et ses habitants, et refusé de vous appuyer sur des personnels techniques et hautement qualifiés.

Les ouvriers des parcs et ateliers ont subi de plein fouet les conséquences de cette décision... La mise en extinction de ce corps particulier par ce moratoire sur les recrutements a aggravé une situation déjà très compliquée, au sein de leur vie professionnelle ou personnelle, mais aussi pour l'employeur en tant que gestionnaire.

Les réponses tant attendues de l'administration ont souvent pris forme de soins palliatifs.

En revanche, le SNOPA CGT n'est pas resté les bras croisés et a sollicité vos services pour vous proposer des solutions d'avenir.

Une évolution statutaire complète apportant des droits nouveaux, de meilleures conditions salariales et une simplification de gestion, mais qui passe par des recrutements sous statut OPA. Ou une évolution pouvant s'inscrire dans une intégration des OPA dans les corps de fonctionnaire de l'État. Nous n'avons écarté aucune piste afin d'avoir la capacité de sortir, sans tabou, les ouvriers des parcs et ateliers de cette impasse dans laquelle vous nous avez conduit.

Le SNOPA CGT a apporté des éléments techniques sur les différents scénarios possibles, pointant les avantages et inconvénients pour chacun, sur le déroulement de carrière, la mobilité, les congés maladie, les grilles de classifications et salariales, le régime indemnitaire, la retraite et l'homologie dans le cadre d'une éventuelle intégration des ouvriers. À chacune de nos nombreuses rencontres entre décembre 2023 et juin 2025, nous vous avons alerté sur de multiples problèmes et avons fait des propositions concrètes. Cependant, nous constatons votre manque de réactivité, de déficience à de nombreux égards.

Madame la Directrice, vous nous avez invité pour parler de méthode et de calendrier prévisionnel sur un sujet qui est annoncé à l'agenda social du ministère depuis fort longtemps. Aujourd'hui, le ministère n'a pas changé de position, il joue la montre !!! Un match qui dure depuis plus de 10 ans ! Ce ministère détient le trophée de l'inaction. La question des salaires, des mesures catégorielles pour les OPA en 2025 est aussi éludée. Et 2026 n'en prend pas le meilleur des chemins.

À quel jeu dangereux joue notre ministère ? il est grand temps de siffler la fin du match. Nous ne sommes plus aujourd'hui sur un sujet « méthode » mais à l'heure des arbitrages et des choix à prendre au regard des éléments que nous avons apportés durant ces derniers mois. Il est minuit passé. D'ailleurs où est la commande politique de ce projet de fonctionnarisation ? Où est le cabinet du MTE/AT ? Où sont Bercy et la Fonction publique ? Quel projet de loi pour porter le sujet OPA ? En ont-ils évalués le coût ?

La procrastination de vos services n'est pas propice pour répondre aux objectifs visés. Nous prenons à témoin les ouvriers des parcs et ateliers. Concertations, elles ont déjà eu lieu et nous allons refaire un focus sur une réunion avec votre prédécesseur et les personnels du CMGP ici présents.

Le 30 mai 2024, réunion de concertation avec vos services, relatif à l'évolution du corps des OPA (toiletage du décret 65-382 et fonctionnarisation). Vos services ont présenté un document de travail indiquant les sujets à arbitrer dans le cadre d'une intégration dans les corps de fonctionnaire. À savoir, caractère obligatoire ou optionnel, homologation et orientations en matière de régime retraite. Votre proposition de chantier/calendrier, un copié collé de ce document.

Qu'avez-vous fait pendant 13 mois ? le décret 65 n'est toujours pas publié et la fonctionnarisation occupe les conversations de couloirs. Qu'avez-vous fait pendant 10 ans ? Rien.

Personne ne vous a prévenu que votre proposition de chantier de concertation était choquante et insultante pour les ouvriers des parcs et ateliers que nous représentons.

Insultante et méprisante pour les représentants du personnel que nous sommes. Devons-nous comprendre que tout ce temps passé en réunion avec vos services, les dossiers complets que nous vous avons remis, projet d'évolution statutaire, étude d'impact sur les différents scénarios relatifs à la retraite, proposition d'homologation, nouveau régime indemnitaire, ne sont pas en mémoire. Il est grand temps de se ressaisir.

Madame la Directrice, nous serons d'accord sur un point, il faut de la méthode. Mais une méthode qui produit un travail répondant aux attentes des ouvriers des parcs et ateliers aujourd'hui et non demain.

Le SNOA CGT vous demande de travailler aujourd'hui sur le régime indemnitaire, pour laisser le temps à vos équipes de se réappropriier l'ensemble des documents que nous vous avons remis pendant la période estivale. Chacun son cahier de vacances.

Le 23 septembre, le SNOA CGT vous propose d'arrêter les scénarios envisagés, l'un relatif à notre régime de retraite et l'autre relatif à l'homologation dans le cadre d'une intégration dans les corps de fonctionnaire. Les deux sujets étant liés, ils devront être traités dans une même temporalité. Le 15 octobre, le SNOA CGT vous propose de finaliser le dossier nécessitant un arbitrage interministériel. Bien que nous soyons en droit de savoir si les ministères des finances et la fonction publique ont mesuré et valident le volet financier et technique d'une fonctionnarisation par exemple. Nous le savons, le moment n'est pas propice à la dépense, et quand cela coûte, Bercy renvoie chacun dans ses dossiers. Il ne s'agit pas de dépense, ni d'effet d'aubaine, mais de justice sociale, d'égalité et de reconnaissance.

Le SNOA CGT se rendra disponible pour que le dossier puisse être finalisé dans les 3 prochains mois. Nous vous invitons à ne pas faire l'économie de notre appui au regard des derniers mois écoulés si comme vous ne cessez de le dire, le sujet des ouvriers des parcs et ateliers est une priorité.

À toute fins utiles, le SNOPA CGT vous rappelle qu'un décret relatif aux congés pour maladie et accident de travail abrogeant le décret 72-154 relatif aux congés maladie et accident de travail pour les ouvriers d'état est en cours de signature au guichet unique. Pour une bonne mise en œuvre, le ministère a la charge de la rédaction d'un arrêté ministériel définissant les éléments de rémunérations devant être pris en compte selon les différents types de congés maladie. Vous pouvez dès maintenant ajouter ce point, absent de votre calendrier. Le SNOPA CGT vous demande une audience début septembre 2025 pour vous faire savoir nos propositions en la matière. Il serait dommage de voir les ouvriers des parcs et ateliers sans rémunération dans le cadre d'un congé maladie faute d'avoir rédigé un arrêté en temps et en heure....

Merci de votre écoute et au travail.